

Enseignement privé sous contrat

- Les primes 2022 des enseignants agents de l'État.

Les payes du mois de janvier sont tombées.

http://www.synep.org/2022_calendrier_dates_versement_salaires.pdf

- **Prime informatique** : de nombreux professeurs s'interrogent quant à son versement. En effet tous ne sont pas logés à la même enseigne et certains n'ont pas perçu, comme prévu en janvier, cette prime d'un montant brut de 176 euros. Après renseignement auprès d'un rectorat, il s'avère que cette dernière, pour des raisons informatiques obscures, n'a pas été générée sur certains bulletins de paye de janvier mais apparaîtra bien au mois de février.

Mais pour le SYNEP CFE-CGC il est toujours inadmissible que les professeurs documentalistes ne puissent bénéficier de cette prime informatique.

- **Prime d'attractivité** allouée à certains personnels enseignants et psychologues de l'Education Nationale : elle est bien entendu reconduite cette année avec – petite cerise sur le gâteau- une revalorisation à partir du 1^{er} février 2022 et son extension aux échelons 8 et 9.

Le SYNEP CFE-CGC vous propose des tableaux récapitulatifs en fonction des indices pour les maîtres auxiliaires et des échelons pour les professeurs certifiés, plp, agrégés....

http://www.synep.org/montant_prime_attractivite_2022.pdf

Si le SYNEP CFE-CGC salue l'arrivée de ces deniers supplémentaires, ils ne sauraient lui faire oublier – et cela ne remplacera pas- l'augmentation de salaire réclamée pour tous, car force est de constater que de nombreux enseignants n'auront une fois de plus aucune augmentation.

-Échelonnement indiciaire des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH)

Arrêté du 24 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 23 août 2021 relatif à l'échelonnement indiciaire des accompagnants des élèves en situation de handicap

A partir du 1^{er} janvier 2022

- L'indice brut du 1^{er} échelon passe de 368 à 371
- L'indice brut du 2nd échelon passe de 374 à 378

Une évolution certes mais sachant qu'un point d'indice est, en brut, de 4,68602 euros, la revalorisation passera donc de 14 ou 19 euros brut par mois environ.

Ainsi le Ministère peut communiquer sur l'augmentation de certains personnels, mais quelle augmentation !!



Sylvie TUROWSKI

UGEI (Union des Grandes Ecoles Indépendantes)

Étienne CRAYE, directeur général de l'ESIGELEC, a été réélu pour deux ans président de l'UGEI à l'issue d'un vote en conseil d'administration, le 27 janvier 2022. L'Union des grandes écoles indépendantes rassemble [37 écoles](#) d'ingénieurs, de management et de design délivrant le grade master. Le bureau est renouvelé à l'identique par rapport à la précédente élection de 2020.

Les aménagements du baccalauréat 2022

• **Les épreuves de spécialités** : Initialement prévues du 14 au 16 mars 2022, et alors que les organisations syndicales étaient partagées quant à la solution à adopter, le Ministère de l'Education Nationale a tranché et a annoncé le 28 janvier le report des épreuves de spécialités aux 11, 12 et 13 mai 2022 pour le baccalauréat général et technologique.

Concrètement le programme reste inchangé mais les élèves auront plus de temps afin de se préparer. Ces épreuves comporteront des aménagements des sujets qui garantiront toujours un choix aux candidats. Les deux jours précédant les épreuves seront consacrés aux révisions des examens au sein des établissements. Ce report modifiant la remontée des notes dans la procédure d'orientation dans l'enseignement supérieur, la plateforme Parcoursup disposera cependant des moyennes des élèves dans les enseignements de spécialités. Ainsi, les acteurs de l'enseignement supérieur pourront les consulter et apprécier l'engagement des élèves tout en tenant compte du contexte sanitaire sur le contrôle continu.

• **La passation de l'attestation de langues vivantes** est suspendue cette année.

• **L'EPS** : Partout où cela est nécessaire, le contrôle en cours de formation pourrait être ramené de trois à deux épreuves.

• **Les épreuves anticipées de français** : L'épreuve écrite a lieu le 16 juin 2022.

Afin que les élèves puissent préparer plus sereinement cet examen, le nombre de textes attendu pour l'oral a été diminué :

- Dans la voie générale, 16 textes au lieu de 20, avec trois extraits au moins des œuvres intégrales au programme par objet d'étude, afin de soutenir la préparation des élèves à l'exercice écrit de la dissertation ; les professeurs pourront évidemment, selon les conditions de leur enseignement, mentionner davantage de textes (issus des œuvres intégrales ou des parcours).
- Dans la voie technologique, 9 textes au lieu de 12, avec au moins trois textes extraits d'une œuvre et un texte pour le parcours dans le cadre de l'objet d'étude « Littérature d'idées », auquel est directement corrélé l'exercice de contraction et d'essai ; au moins un texte (issu de l'œuvre choisie ou du parcours) pour chacun des trois autres objets d'étude. Là encore, les professeurs pourront mentionner davantage de textes (issus des œuvres intégrales ou des parcours).

Le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a su enfin tenir compte de la situation. Cependant, nous maintenons fermement que, quelle que soit la situation sanitaire, faire passer les épreuves de spécialités en mars est une hérésie tant pour les élèves que pour les professeurs. **Le SYNEP CFE-CGC demande donc que ces examens aient lieu, et de manière pérenne, au mois de mai de chaque année scolaire.**



Nadia DALY

* *

Les « Billet d'humeur » d'Evelyne.

30 janvier 2022- les « sociétés savantes et associations de mathématiques » communiquent d'un commun accord !

http://www.synep.org/evelyne_2022.htm#vgattlunel

2/2